

Règlement intérieur

Article 1 : iBowling est ouvert à toute personne offrant les garanties nécessaires de bonne tenue et de moralité.

Article 2 : Une tenue correcte est exigée dans l'établissement. Le port de la casquette (ou autre couvre-chef) n'est pas autorisé à iBowling. La tenue vestimentaire est laissée à l'appréciation du service de sécurité. Les tenues de sport ne pas admises. Les shorts (autres que shorts de sport) et pantacourts sont tolérés en saison.

Article 3 : Toute personne dont le comportement pourrait compromettre la tranquillité ou la sécurité de nos clients se verra refuser l'accès à notre établissement. En cas de problème avéré, les auteurs de troubles se verront refuser définitivement l'accès aux lieux.

Article 4 : Dans le souci de garantir la sécurité de notre clientèle, l'établissement est équipé d'un système de vidéo-surveillance.

Article 5 : La Direction se réserve le droit de refuser l'accès à tout enfant âgé de moins de 16 ans et non accompagné d'une personne civilement responsable et pouvant le prouver. Cette dernière sera tenue de veiller sur l'enfant pendant son séjour dans l'établissement.

Article 6 : Conformément à la loi en vigueur, l'établissement ainsi que les accès du centre commercial sont « non-fumeur ». Il est strictement interdit de sortir de l'établissement, même temporairement, avec les chaussures de bowling dont les semelles sont particulièrement fragiles.

Article 7 : Le personnel de l'établissement n'est pas autorisé à restituer au client les chaussures personnelles tant que les parties de bowling ne sont pas terminées et que la piste louée n'est pas libérée. En cas d'insistance de la part du client, la Direction restituera les chaussures réclamées après avoir fermé la piste de bowling concernée. Aucun remboursement ne pourra alors être exigé par le client.

Article 8 : Les jeux de cartes ou d'argent sont strictement interdits.

Article 9 : Pour la pratique du bowling et dans un souci d'hygiène, le port des chaussettes est obligatoire. En cas d'oubli, des chaussettes sont en vente à l'accueil.

Article 10 : Il est interdit d'entrer avec des boissons ou denrées comestibles venant de l'extérieur sous peine d'expulsion.

Article 11 : Pour veiller à la propreté de notre site, de nombreuses poubelles sont à votre disposition. Il est interdit de jeter sur le sol papiers, emballages, bouteilles vides, détritrus divers, etc....

Article 12 : La clientèle se doit de préserver le bon état des mobiliers, sièges, fauteuils, pistes de bowling, boules, chaussures, etc. Tout auteur de dégradation ou de destruction sera tenu de rembourser intégralement les frais de remplacement ou de remise en état.

Article 13 : Les sacs à dos, sacs de voyage ou de sport ainsi que les casques doivent être déposés à l'accueil dès l'arrivée dans l'établissement. Pour des raisons de sécurité, le personnel se réserve le droit d'en vérifier le contenu. Un ticket de reprise peut être remis par notre personnel. Les objets peuvent être repris en quittant l'établissement contre remise de ce même ticket.

Article 14 : Les casiers à chaussures ne sont pas destinés à recevoir d'autres objets que les chaussures personnelles des clients. Le dépôt d'autres objets tels que vêtements, portefeuilles, sacs à main, papiers, etc... est effectué sous la seule responsabilité du client.

Article 15 : La Direction de l'établissement ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de disparition de biens personnels à l'intérieur de l'établissement.

Article 16 : Les animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur de l'établissement, même tenus en laisse.

Notre objectif étant d'assurer des prestations de qualité et la sécurité de nos clients, nous comptons sur vous pour le respect de ce règlement intérieur. Merci de votre compréhension

La Direction de iBowling